



CGT ENFiP 2023

AIDE À LA RÉDACTION D'UNE DEMANDE DE 1^{ÈRE} AFFECTATION

Syndicat national CGT Finances Publiques Case 450 et 451 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex • Tél : 01.55.82.80.80
• Fax : 01.48.70.71.63 • www.financespubliques.cgt.fr • Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr • dgfip@cgt.fr

STAGIAIRE C

VOUS VOUS POSEZ LES QUESTIONS, LA CGT Y RÉPOND !

QUE LA CGT
SOIT AVEC TOI...



Cher-e collègue,

Tout d'abord nous tenons à vous féliciter pour votre réussite au concours commun de catégorie C. En effet, vous êtes de plus en plus nombreux à tenter votre chance et la sélection est rude. Dans les jours qui viennent, vous allez être appelés à rédiger votre demande de première affectation. Ce guide a vocation à vous donner quelques conseils...

Pour autant, n'hésitez pas à contacter les élus de catégorie C de la CGT Finances Publiques qui sauront vous aider, vous conseiller et vous soutenir dans les démarches administratives inhérentes à votre arrivée à la DGFIP.

Nous vous souhaitons cordialement à toutes et à tous la bienvenue à la DGFIP !



Tout au long de votre formation et de votre carrière, les militant-e-s et élu-e-s de la CGT Finances Publiques seront à votre disposition pour :

vous renseigner,

vous conseiller,

vous défendre...



ÉLU.E.S EN CAP NATIONALES

👉 **CAP C • elusc@cgt.fr**

- Gilles BAUDET : 06.79.39.08.29
- Olivier BOUTARIN : 06 84 37 95 24

SUIVI DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

• Laëtitia BARRIER
Collaboratrice nationale ENFIP
Tél : 07.82.68.49.28 : cgtenfip@gmail.com

• Sébastien WEBER
secrétaire national et suivi national ENFIP
Tél : 06.61.31.47.75
sebastien.weber@cgt.fr

Édito



La campagne de 1^{ère} affectation des lauréats du concours de catégorie C se déroulera courant mars 2023.

Vous devez accorder le plus grand soin à la rédaction de cette demande, elle conditionne votre installation dans les services pour une durée incompressible de trois ans.

Vous connaissez votre affectation le **27 avril 2023**.

L'administration organise une réunion avec les organisations syndicales dans les jours qui suivent la publication du mouvement de première affectation pour évoquer les situations les plus compliquées (situation individuelle extrêmement difficile) et personnes en situation de handicap principalement). N'hésitez pas à nous confier votre dossier pour que nos élus CGT puissent prendre en charge votre demande.

Vous commencerez votre formation initiale de 11 semaines le 15 mai prochain dans les écoles des finances publiques (ENFiP) et votre arrivée dans les services se fera à son issue soit le 7 août.

Les ENFiP sont au nombre de 5 et se situent à Clermont Ferrand, Lyon, Noisy le Grand, Noisiel et Toulouse. L'administration va vous demander de choisir une école dans laquelle vous effectuerez votre stage et essaiera de satisfaire le plus grand nombre d'entre vous.

Vous trouverez ci-dessous quelques mots sur le contexte dans lequel vous arrivez à la DGFIP.

Comme vous le savez certainement, les administrations d'État sont particulièrement ciblées par les économies budgétaires que nous subissons depuis plus de 10 ans et les conséquences pour les services, les agents et les usagers du service public sont mortifères.

La DGFIP est percutée de plein fouet par ces politiques : suppressions massives d'emplois (la DGFIP a perdu plus d'un tiers de ses emplois en 20 ans), casse du maillage territorial, remise en cause des règles de gestion des personnels, des instances de défense de leurs droits et garanties.

Il y a maintenant trois ans, le ministre Darmanin par le biais

d'une énième « réforme » de la DGFIP pudiquement appelée « Nouveau Réseau de Proximité » a décidé d'en finir avec notre administration, ses emplois, ses missions, son maillage territorial. Le NRP c'est la suppression de la quasi-totalité des trésoreries, la fusion massive des services des impôts des particuliers, des services des impôts des entreprises et des services de publicité foncière. C'est la majorité des résidences administratives qui vont être fermées ou délocalisées hors de grandes métropoles, la mise en pôle, l'éclatement des missions. Conséquences, le nombre d'emplois supprimés s'élève encore à plus de 5 350 pour les années 2021, 2022 et 2023.

Pour accompagner cette « réforme », l'administration doit affecter les agents au plus près des besoins tant fonctionnels que géographiques des directeurs locaux. C'est pourquoi, l'affectation nationale se fait désormais au département. Terminé les affectations fines « Direction/Résidence/mission/structure » dès le mouvement national. Les changements de résidences et de services relèvent d'un mouvement d'affectation locale et le directeur peut déroger aux règles pour nécessité de service. C'est un recul sans précédent, les agents ne peuvent plus combiner mobilité géographique/ fonctionnelle dans un même temps et l'administration peut les affecter de manière arbitraire.

Enfin, la loi de transformation de la fonction publique votée à l'été 2019 dynamite le statut des fonctionnaires. Elle permet le recrutement de contractuels sur des missions pérennes et la mobilité interdirectionnelle/interministérielle. Elle acte la fin des Commissions Administratives Paritaires (CAP) en matière de mobilité et d'avancement et prévoit l'édiction de lignes directrices en terme de mobilité.

Pour sa part, la CGT n'abdique pas. Elle se bat pour renforcer le statut des fonctionnaires. Elle réaffirme que les services publics sont un bien commun à l'ensemble de la population et que leur renforcement contribue à réduire les inégalités. Concernant le système de mutations/1ères affectations, la CGT Finances Publiques ne renonce pas. Elle continue à défendre une affectation géographique et fonctionnelle fine dès le mouvement national et un délai de séjour d'un an entre 2 mutations. La CGT Finances Publiques réaffirme que le droit à mutation pour convenance personnelle doit rester la règle !

Les règles de 1^{ère} affectation des agents C stagiaires à la DGFIP

Deux types de demandes peuvent se cumuler : les demandes « pour convenance personnelle » et les demandes « prioritaires ».

Attention : si vous entrez dans le cadre vous permettant de bénéficier d'une priorité, il faut aussi demander des vœux en convenance personnelle car la priorité n'est pas absolue.

LE CLASSEMENT DES DEMANDES

L'affectation des stagiaires issus du concours commun de catégorie C interne et externe s'effectue dans le cadre d'un mouvement distinct du mouvement de mutation des titulaires de la DGFIP.

Le mouvement est élaboré en interclassant les rangs des deux concours interne et externe, en commençant par un lauréat du concours interne.

LE NIVEAU D'AFFECTATION

L'affectation nationale au département concerne les mouvements des A (Inspecteurs), B (Contrôleurs) et C (Agents) sur emplois administratifs et sur emplois informatiques dans toutes les directions territoriales, nationales et spécialisées situées en métropole et dans les départements d'outre-mer à l'exception de la Guyane pour les A (Inspecteurs).

De fait, vous serez affectés dans le cadre du mouvement national sur une direction et un département sans plus de précision géographique (pas de Résidence), et sans précision fonctionnelle (pas de service) : DIRECTION - DEPARTEMENT – TOUT EMPLOI.

Pour les DIRCOFI (Direction interrégionale de contrôle fiscal) vous devez désigner les départements d'implantation des services : ex DIRCOFI Centre-Ouest – INDRE ET LOIRE – TOUT EMPLOI.

Pour les DISI (Direction interrégionale des services informatiques) vous devez désigner les départements d'implantation des services et la qualification : DISI Grand Est – MOSELLE - PAU.

Par la suite, vous devrez formuler des vœux pour obtenir une résidence et un service dans le cadre du mouvement local réalisé dans votre direction d'affectation.

LE DÉLAI DE SEJOUR

Depuis juin 2016, les agents en 1^{ère} affectation sont tenus d'exercer leurs fonctions au sein de leur résidence de 1^{ère} affectation pendant une durée minimale de 3 ans avant de pouvoir solliciter une mutation.

Cette durée minimale de séjour de 3 ans ne s'applique pas aux agents reconnus prioritaires afin de prendre en compte les situations personnelles. Dans ce cas, le délai de séjour au sein de leur 1^{ère} affectation est de 1 an.



Ce qu'en pense la CGT

Par ce procédé, l'administration pense avoir trouvé la solution pour palier aux vacances d'emplois récurrentes en Région Ile de France et stabiliser les collègues dans les régions.

C'est le constat de son incapacité récurrente à stabiliser les agents des Finances Publiques qui passe notamment par le développement d'une politique sociale qui permette aux agents de mieux vivre en région Ile de France.

Pour la CGT Finances Publiques, la solution passe par un recrutement à la hauteur des postes vacants en catégorie C et par le développement d'un parc de logements sociaux qui réponde aux attentes en matière de logement des agents en primo affectation.

COMMENT FORMULER VOTRE LISTE DE VOEUX DANS ADEL ?

Ne pas oublier de joindre les justificatifs vous permettant de bénéficier de la priorité.

Identité et situation

Vous êtes connecté(e) en tant que

Informations Agent

Nom : Prénom : Date de naissance : Département de naissance : Adresse : N° de voie : Code Postal : N° de téléphone : Situation familiale : Adresse mail de contact :

Informations Candidature

Intitulé de la candidature : Type de concours :

Indiquez le département u vous avez déposé votre dossier d'inscription au concours.

Situation familiale à la date d'envoi du dossier*

Enfant à charge à la date d'envoi du dossier* :

- Moins de 16 ans
- Moins de 20 ans s'ils sont sans emploi, en apprentissage, en stage de formation professionnelle, étudiant, titulaire de l'allocation spéciale et si leur rémunération est inférieure à 55 % du smic mensuel
- Sans limite d'âge s'ils sont handicapés

* Date limite précisée dans le courriel d'appel à l'activité à la DGFiP que vous venez de recevoir.

👉 TOUTE DEMANDE PRIORITAIRE DOIT ÊTRE JUSTIFIÉE

Comment joindre des pièces justificatives dans l'application ADEL

Documents à fournir

Parcourir... Joindre un document (Limite de poids par document : 5Mb)

Documents chargés

Sélectionnez sur votre PC le fichier à joindre

Validez l'envoi du fichier joint

La liste des documents à fournir est indiquée dans le guide utilisateur. Cliquez sur ce lien pour y accéder!

Consulter le formulaire et passer à la liste de vœux

Les Priorités



Il existe 3 types de priorités différentes : pour rapprochement, pour handicap et pour l'accès à un Département d'Outre Mer (DOM).

LA PRIORITÉ POUR RAPPROCHEMENT

Des possibilités d'apports dans un département sont réservés aux agents titulaires et stagiaires reconnus prioritaires au titre du rapprochement.

Vous bénéficiez d'une priorité pour vous rapprocher de votre :

- Conjoint marié, pacsé, ou concubin ;
- Des enfants confiés à la garde de votre ex-conjoint ou ex-concubin en cas de divorce ou de séparation ;
- D'un soutien de famille ⁽¹⁾ susceptible de vous apporter une aide matérielle et morale si vous êtes divorcé ou séparé, seul avec un ou plusieurs enfants à charge.

⁽¹⁾ Limité aux ascendants ou descendants de l'agent, aux ascendants de l'enfant à charge ou aux frères et soeurs de l'agent.

VOUS DEVEZ EXERCER LA PRIORITÉ :

- Sur le département d'exercice de la profession du conjoint, ou sur le département de résidence (qui doit être limitrophe du département d'exercice de la profession du conjoint) pour le rapprochement de conjoint marié, pacsé, ou concubin ;
- Sur le département du lieu de scolarisation de l'enfant dont l'ex conjoint à la charge ;
- Sur le département du lieu de résidence du soutien de famille.

Priorités demandées

Je demande le bénéfice des priorités suivantes :

a. **Priorité pour rapprochement (un seul choix possible)**

b. **Pour agent handicapé**

c. **Affectation dans un DOM**

Choisissez le type de priorité :

- De conjoint(e)
- Familial

au département de

Sélectionnez le type de priorité :

- Rapprochement de conjoint, partenaire de pacs ou de concubin
- Rapprochement familial* (d'un soutien de famille ou bien du lieu de résidence des enfants en cas de divorce ou de séparation.

Sélectionnez le département demandé

Si le département demandé est celui du domicile commun, vous devrez le prouver en le justifiant que les charges du foyer sont assurées conjointement

* Pour pouvoir bénéficier d'un rapprochement familial, l'agent doit prouver qu'en tant que parent isolé il bénéficie d'un soutien moral et matériel d'un proche.

LA PRIORITÉ POUR HANDICAP



Si vous ou votre enfant êtes en situation de handicap vous pouvez bénéficier de la priorité.

Vous ou votre enfant devez être titulaire d'une carte d'invalidité ou d'une CMI (Carte Mobilité Inclusion) comportant la mention « invalidité ».

La priorité pour handicap ne s'applique qu'à un seul département.

Cette priorité donne lieu à mutation après examen par l'administration.

VOUS DEVEZ JUSTIFIER D'UN LIEN AVEC LE DÉPARTEMENT DEMANDÉ :

-  **soit un lien familial ou contextuel** : vous devez produire un courrier expliquant ce lien et présenter toute pièce justificative que vous pouvez fournir à l'appui.
-  **soit un lien médical** : vous devez présenter un certificat médical de l'établissement de soin dans lequel vous êtes suivi ou qui atteste du lien médical entre le handicap et le département demandé.



Comment sélectionner la priorité liée au handicap dans ADEL

Priorités demandées

Je demande le bénéfice des priorités suivantes :

a. **Priorité pour rapprochement (un seul choix possible)**

Choisissez le type de priorité... au département de

b. **Pour agent handicapé ou enfant handicapé**



c. **Affectation dans un DOM**



Cochez la case adaptée dans le menu « priorité demandée » et sélectionnez le département souhaité

Votre vœu prioritaire sera ajouté automatiquement dans votre liste de vœux.








LA PRIORITÉ POUR L'ACCÈS À UN DOM

Elle porte sur les 5 départements d'Outre-Mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et Réunion.

Plusieurs critères sont pris en considération par l'administration pour estimer que vous possédez des attaches familiales et matérielles dans le département d'outre-mer sollicité.

Il faut remplir au moins 2 conditions sur les 5. Dans ce cas, votre demande fera l'objet « d'un examen attentif au titre des situations individuelles et familiales particulières » pour le DOM concerné.

LES CRITÈRES PERMETTANT D'APPRÉCIER LA PROXIMITÉ D'UN AGENT AVEC UN DOM :

-  **Le domicile d'un parent proche :** il s'agit du domicile d'au moins un parent proche de l'agent ou de son conjoint (époux, partenaire de PACS, concubin) : père, mère, grands-parents, enfant.
-  **L'assujettissement à la taxe d'habitation** de l'agent ou de son conjoint (époux, partenaire de PACS, concubin) depuis au moins 3 ans.
-  **Le lieu de scolarité ou d'études :** il convient que l'agent ait suivi, à partir de l'âge de 6 ans, au moins 5 ans de scolarité et/ou d'études supérieures.
-  **Le lieu de naissance :** il s'agit du lieu de naissance de l'agent ou de son conjoint (époux, partenaire de PACS, concubin).
-  **Le domicile de l'agent :** il convient que l'agent justifie de l'établissement de son domicile dans le DOM concerné avant son entrée à la DGFiP. En cas de promotion, la situation est appréciée à la date de la nomination dans le corps.



Comment sélectionner la priorité liée au handicap dans ADEL

Priorités demandées

Je demande le bénéfice des priorités suivantes :

a. Priorité pour rapprochement (un seul choix possible)

Choisissez le type de priorité... au département de

b. Pour agent handicapé ou enfant handicapé

c. Affectation dans un DOM

Cochez la case adaptée dans le menu « priorité demandée » et sélectionnez le département souhaité

Votre vœu prioritaire sera ajouté automatiquement dans votre liste de vœux.

CONSEILS PRATIQUES pour rédiger sa demande

Vous devez déposer votre demande de mutation à l'aide de l'application ADEL. Votre demande de mutation peut comporter autant de vœux que vous le souhaitez.

Vos vœux doivent être classés par ordre décroissant de préférence (vous devez mettre en premier le vœu que vous souhaitez vraiment obtenir...).

En pratique, vous ne devez surtout pas vous limiter à demander votre département d'origine au risque de vous retrouver affecté d'office dans un département que vous n'auriez pas demandé et qui vous mettrait en difficulté.

C'est pourquoi, vous devrez très certainement formuler des vœux en région parisienne, car une majorité d'entre vous serez affecté sur la région Île de France.

Il est plus « confortable » d'être affecté auprès d'une grande gare parisienne qui dessert sa région d'origine qu'à l'autre bout de la France...

A titre indicatif, vous trouverez page suivante un exemple de demande pour le département du Loiret, y compris en rapprochement.

Attention : des services de plusieurs directions peuvent être implantés sur un même département.

Exemple : sur le département du Loiret, il existe des services de 4 directions différentes : la DRFIP 45, la DIRCOFI Ouest, la Disi Ile-de-France et la DNEF.

***Pensez-y lorsque vous rédigez votre demande !
Cela peut augmenter vos chances d'obtenir le
département en question...***

PENSEZ-Y



- ▶ **Confiez le double de votre fiche de vœux aux élus de la CGT Finances Publiques. Indiquez un numéro de téléphone pour que nous puissions vous joindre rapidement (portable).**
- ▶ Afin d'optimiser vos chances d'accéder à un département, pensez à demander toutes les directions et structures proposées.
- ▶ Joignez systématiquement tous les justificatifs de votre situation.

☛ Une seule adresse elusc@cgt.fr

Comment formuler des vœux dans ADEL

Vous pouvez choisir un vœu de deux manières :

- En sélectionnant un département puis une direction
- En sélectionnant une direction, puis un département

Une fois les sélections effectuées, appuyez sur le bouton « + » pour ajouter le vœu à la fin de votre liste

Utilisez les flèches pour monter ou descendre le vœu sélectionné (en gris dans la liste)

Pour insérer le vœu sélectionné à un rang précis de la liste saisissez le rang désiré dans la liste puis cliquez sur le bouton cible.

Vœux d'affectation

[< Retourner au menu d'accueil](#)

Vous êtes connecté(e) en tant que

Liste de vœux d'affectation

Choisissez un département Puis choisissez une résidence +

Où choisissez une direction Puis choisissez une résidence +

(Chaque ajout/modification de cette liste est immédiatement transmise au serveur)

Rang	Direction		
1	DRFIP Loiret	LOIRET	Suppr.
2	DRFIP Loiret	RAPP	Suppr.
3	Dircofi Centre Ouest	LOIRET	Suppr.
4	DiSi Ile-de-France	LOIRET	Suppr.
5	DNEF	LOIRET	Suppr.

Demande liée (avec un autre lauréat appelé à la même date)

N° d'inscription du lauréat à relier

10		Suppr.
11		Suppr.
12		Suppr.
13		Suppr.
14		Suppr.
15		Suppr.
16		Suppr.
17		Suppr.

Sélectionnez autant de vœux que vous le souhaitez dans l'ordre décroissant des préférences (le vœu 1 correspondant à votre 1er choix, puis le vœu 2 e ainsi de suite...)

Il est vivement conseillé d'indiquer des directions d'Ile-de-France dans votre liste de vœux, la majorité des postes se situant dans cette région.

Lorsque vous validez la liste de vos vœux vous ne pouvez plus la modifier*

Avant validation définitive votre liste de vœux est sauvegardée automatiquement dès que vous effectuez une modification (ajout, suppression ou déplacement)

LE MOUVEMENT D'AFFECTATION LOCALE



Lorsque vous aurez obtenu votre département/direction d'affectation, ce/cette dernière vous contactera pour vous demander de rédiger une demande d'affectation locale, pour vous positionner dans un service.

▶ Principe d'affectation

Vous devez formuler votre demande sur l'application ALOA.

Vous pouvez exprimer des vœux prioritaires et des vœux non prioritaires, le nombre de vœux est illimité et vous classez vos vœux dans l'ordre de vos préférences.

Les vœux prioritaires ne sont pas nécessairement en tête de votre demande.

▶ Le classement des demandes

Comme pour l'affectation nationale, vous êtes classés au rang de sortie au concours.

▶ La hiérarchisation des priorités

Les vœux de mutation sont répartis en deux groupes : ceux formulés par les agents de la direction et ceux formulés par les agents arrivant d'une autre direction.

Les vœux de mutation des agents internes à la direction sont classés avant les vœux formulés par les nouveaux arrivants.

La priorité pour handicap (priorité absolue) prime toutes les autres priorités qu'elles soient demandées par les agents de la direction ou par les nouveaux arrivants.

Les vœux non prioritaires formulés par les agents de la direction sont classés après les vœux prioritaires.

Dans le groupe des vœux formulés par les nouveaux arrivants, les vœux prioritaires pour rapprochement familial sont classés avant les vœux non prioritaires.

▶ La prise en compte dans le mouvement local des priorités pour handicap et rapprochement familial

I. La priorité pour agent en situation de handicap ou pour enfant en situation de handicap.

Elle porte sur la commune comportant des services la plus proche du lieu sur lequel l'agent fait valoir sa priorité (lien familial ou contextuel, lien médical).

Il s'agit d'une priorité absolue.

Si vous bénéficiez de la priorité handicap, vous obtenez donc une mutation sur un service de la commune même en l'absence de poste vacant.

Les conditions à remplir sont les mêmes qu'au niveau national (voir page 9).

II. La priorité pour rapprochement familial

Au niveau local, l'octroi de la priorité implique que les deux conjoints exercent leur activité professionnelle dans des communes différentes. La priorité porte sur la commune du fait générateur de la priorité (lieu de travail du conjoint, domicile familial, domicile du soutien de famille...) qui comporte des services ou, à défaut, sur la commune la plus proche.





Bulletin d'adhésion



**CONSTRUIRE
ENSEMBLE
L'ACTION
REVENDICATIVE
POUR GAGNER**



NOM :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... N° DGFiP :

ADRESSE ADMINISTRATIVE

Nom et prénom :

Service :

Adresse : entrée - bâtiment - résidence :

N° : type et voie :

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex :

Tél. :

Mail professionnel :

ADRESSE PERSONNELLE :

Nom et prénom :

Adresse : (entrée - bâtiment - résidence :

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex :

Tél. :

Mail personnel :

ABONNEMENTS PRESSE CONFÉDÉRALE

- NVO (hebdo d'actualité) OPTIONS (journal des cadres et techniciens)
- VIE NOUVELLE (journal des retraités)

Date :/...../..... Signature :

MONTANT DE L'ADHÉSION : AAFiP Stagiaire : 24 €

